

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 11 septembre 2023 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

La demande concerne l'immeuble situé 515, rue Lavallée, constitué du lot 2 675 089 situé dans la zone RFVR-6.

La demande consiste à autoriser une marge avant d'environ 1,95 mètre alors que la grille des normes d'implantation de l'article 88 du *Règlement nº 474 de zonage* indique que la marge avant minimale est de 7,5 m. Cette demande a pour effet de régulariser la situation du bâtiment principal et de sa galerie construits de bonne foi suite à l'émission d'un permis.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse <u>permis@sddb.ca</u>. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 11 septembre 2023 à 19 h 30**.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 25 AOÛT 2023

Me Valérie Manseau

Greffière et greffière-trésorière adjointe